

ARRETE DES MAIRES

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Portant interdiction d'accès à tous les usagers au domaine skiable de La Norma

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

**Monsieur le Maire d'Avrieux,
Monsieur le Maire de Villarodin Bourget,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 5°, L 2212-4, et L 2122.24,

Vu la loi n° 85.30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,

Vu la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la Sécurité Civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité

Vu les normes NF S 52-100, NF S 52-101, NF S 52-102 NF S 52-103;

Vu les normes NF S 52-104 et de l'accord AFNOR AC S 52-092 relatifs aux dispositifs drapeaux d'avalanche.

Considérant que le maire est chargé de la sécurité et doit faire cesser tout risque dont il a connaissance, notamment sur le domaine skiable de La Norma pendant la préparation des pistes,

ARRETEMENT

ARTICLE 1

Avant l'ouverture du domaine skiable, le service des pistes est chargé de la préparation et de la sécurisation des pistes de ski.

Les engins de damage préparent les pistes avec pour certaines l'utilisation de câbles de treillage, invisibles quand le câble n'est pas tendu et très dangereux lorsque ce dernier est sous tension. Les engins doivent pouvoir préparer les pistes librement et sans risques pour le personnel et les usagers pour accueillir les clients dans de bonnes conditions.

Le Plan de Prévention de Déclenchement d'Avalanches (PIDA) peut être déclenché à tout moment, surtout en cas de fortes précipitations, avant l'ouverture officielle de la station.

ARTICLE 2

A compter du 11 décembre 2017 et jusqu'au 22 décembre inclus, du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00, l'accès au domaine skiable de La Norma est strictement réservé aux engins de damages et personnels de la station.

ARTICLE 3

PIDA :

Suite aux fortes précipitations de ces derniers jours et celles annoncées, le PIDA peut être déclenché à tout moment. Le risque d'avalanche demeure élevé y compris en forêt.

Il est donc demandé aux usagers de se rapprocher du service des Pistes pour savoir si un PIDA est prévu ou en cours avant d'entrer sur le domaine skiable (pistes et hors-pistes).

ARTICLE 4

Le Responsable des Pistes est agréé par un arrêté du Maire.

Département : **SAVOIE**
Canton : **Modane**
Communes : **Avrieux et Villarodin-Bourget**

N° : 44-2017

Le Responsable du Service des Pistes et de la Sécurité, et ses adjoints, par délégation permanente du Maire, le personnel de la SOGENOR, la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels ainsi qu'à tous lieux appropriés.

Le Responsable du service des pistes pourra provoquer à tout moment la réunion de la commission de sécurité restreinte présidée par le Maire.

ARTICLE 5

Conformément à l'article L 2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Jean de Maurienne,
- Monsieur le Procureur de la République d'Albertville,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise,
- La Gendarmerie Nationale,
- Le P.G.H.M, les CRS secours en montagne,
- La Sécurité Civile de la Savoie,
- Le S.A.F,
- Le directeur de la Société d'Economie Mixte SOGENOR pour affichage sur le domaine skiable,
- Le directeur d'exploitation du domaine skiable SOGENOR,
- La Police Municipale, (conformément aux articles L 2213.18, L 2212.5 et à la loi 99.291 du 15 avril 1999 aux fins d'application) et à l'article 78.6 du Code de Procédure Pénale,
- L'Ecole de ski
- L'UCPA
- Les magasins de location d'articles de sports,
- Les restaurants d'altitude situés sur le domaine skiable de La Norma,

Affichage :

- Mairies d'Avrieux et de Villarodin-Bourget
- Maison de La Norma

A Avrieux
Le 11 décembre 2017

Le Maire d'Avrieux,
M. Jean-Marc Buttard



A Villarodin-Bourget,

Le Maire de Villarodin Bourget,
M. Gilles Margueron

